

ARRETE 2024-002

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

VU la demande présentée par l'Entreprise UXEO-FRANCE ZA des Epalits, 42610 Saint-Romain-le-Puy ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de travaux de remplacement cadre et tampon orange bruyant rue du Velay.

A R R E T E :

Article 1^{er} : *Circulation* :

La circulation sera alternée rue du Velay **du 11 janvier 2024 au 12 janvier 2024.**

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'Entreprise UXEO-FRANCE pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : l'Entreprise UXEO-FRANCE, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 5 décembre 2024

Le Maire
Vincent DUCREUX



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr